L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL.—NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 5 JANVIER 1850.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE,
No. 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 5 JANVIER 1850.

CREVASSE.

Les nouvelles que nous recevons de la campagne sont assez tristes. Les levées sont crevées sur plusieurs points et l'eau a envahi bon nombre d'habitations et force les planteurs de suspendre leur roulaison. L'inondation a déjà atteint les limites de l'habitation Soniat; il n'est pas impossible qu'elle s'étende jusqu'à la partie inférieure de la paroisse Jefferson et alors la Nile-Orléans serait sérieusement menacée. On peut encore prévenir le renouvellement de la catastrophe de juin dernier, mais il faut agir tout de suite. Que font nos autorités? Le comité chargé de veiller à la protection de la ville s'est réuni dernièrement, nous le savons, mais le danger presse et il importe de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour mettre la Nile-Orléans à l'abri de l'inondation. Que le comité se réunisse donc de nouveau et qu'il fasse exécuter les travaux recommandés par les ingénieurs de la ville.

P. S. Voici une lettre que vient de nous adresser M. Gubert: les faits qu'y sont relatés sont si graves que nous sommes vraiment étonnés de l'apathie qui semble régner parmi nous.

"Messieurs les Editeurs,

"Ayant appris dernièrement qu'une crevasse s'était déclarée à trente-six milles de la Nouvelle-Orléans, rive gauche, je me suis empressé de me rendre sur les lieux. J'arrivai un peu plus tôt même, en arrivant à cet point indiqué, de l'endroit du sinistre. Six moyens de terre étaient déjà emportés et il est très probable que six autres suivront et même plus auront disparu dans huit jours.

"La maison occupée par la famille de Mme Deverges a été entièrement par les eaux avec une grande partie du mobilier qui y trouvait. Une quarantaine de bêtes à cornes étaient dans le voisinage et étaient sans doute le même sort.

"M. Arnaud a vu des matelas, des bois de lit et d'autres meubles près de la cyprière où les eaux étaient en force du courant et où il n'y a pas, avec le beau, moins de huit pieds d'eau.

"Les habitans avaient d'abord pensé qu'il n'y avait rien à faire, mais ils ont depuis changé d'avis et ils se sont empressés de convoquer le jury de salut pour aviser au moyen le plus efficace d'arrêter les progrès de l'inondation.

"La Nouvelle-Orléans est sérieusement menacée: ce n'est pas exagéré, c'est mon opinion que j'exprime les mots de M. Pontalba et M. Mouton avec qui j'ai eu l'occasion de m'entretenir.

"La partie de l'habitation de M. Sophie qui regarde le bois est intacte, mais une partie de la bâtisse "Sophie" est sauvée maintenant où cette lettre vous arrivera, j'ai lieu de croire, j'ai lieu de croire que les eaux auront atteint et dépassé le niveau de la rue.

"Messieurs, je le répète, la Nouvelle-Orléans est exposée à un grand danger."

Cette lettre fera sans doute comprendre aux autorités qu'il n'y a pas de temps à perdre. Le péril est imminent; le bien de la cité est en jeu. En présence d'un état de choses aussi grave nous croyons qu'il convendrait de convoquer une assemblée des habitans de la Nouvelle-Orléans. Une demande signée des principaux devrait porter les pouvoirs supérieurs, s'il est vrai que tous les travaux aient été exécutés à notre charge, et nous ne doutons pas nous hâter à nous y intéresser en consignant une lettre à la minorité représentée de la Deuxième Municipalité. Nous nous proposerons de nous rendre à cette réunion et de vous faire connaître le résultat de notre démarche. Nous nous sommes entretenus de cette crevasse, nous en parlerons encore, mais nous ne voulons pas prendre l'initiative. Quoqu'en non-nous le disions, et nous nous disant est vrai, l'inondation nous menace une seconde fois, chacun des membres nous en garantir.

QU'EST-CE DONC QUE LA PROSCRIPTION?

On se rappelle les nombreux commentaires qu'a suscités dans les colonnes de la journalisme de quelques villes et des bureaux de poste. On sait que le général Taylor, dès son avènement, a commencé à remplacer des employés, et que les plus nombreuses victimes en leur lieu sont une partie du parti qui a fait la République. Nous avons entendu les plaintes les plus grégarmales de l'Union et de ses vieux amis, les. C'est en coulant larmes que nous avons entendu dénommer des hommes. Quelques-uns parmi les plus patriotes, les plus dévoués, qui ont été remplacés par des hommes de parti, ont été proscrits, ont été proscrits par la Proscription, c'est-à-dire ont été jugés coupables de leur dévouement à la République, ont été jugés coupables de leur dévouement à la République, ont été jugés coupables de leur dévouement à la République,